

ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

Association régie par la loi du 1.07.1901 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 13.10.1977

CONCOURS INTERNATIONAL
D'ORGUE
DE CHARTRES

FESTIVAL INTERNATIONAL
D'ORGUE
DE CHARTRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du mercredi 9 juillet 2025 à 17h00 au 16 Cloître Notre-Dame Salle de la Nativité 28000 CHARTRES

Compte-rendu

L'assemblée générale a été convoquée conformément aux dispositions statutaires.

Bien que les statuts ne prévoient pas de quorum, plus de 70% des membres sont présents ou représentés. L'assemblée générale peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral et financier & approbation des comptes de l'exercice 2024
- Programme d'activités 2025
- Budget prévisionnel 2025
- Informations sur la reconstruction du grand orgue de la cathédrale
- Questions diverses

RAPPORT MORAL DE L'EXERCICE 2024

Depuis la mise en travaux du Grand Orgue, l'association a maintenu les activités musicales dans la cathédrale en accord avec le clergé. L'exercice 2024 a permis l'organisation de dix concerts durant l'été, avec une diversification de la proposition musicale incluant l'utilisation de l'orgue de chœur, des groupes de chanteurs interprétant le répertoire de musique sacrée (chant grégorien, polyphonie de la Renaissance), et différents groupes d'instrumentistes (violoncelle, duos, ensemble de cuivre, quintette à vent).

L'orgue de chœur a bénéficié de travaux financés par Chartres Sanctuaire du Monde pour assurer sa pérennité en attendant le retour du grand orgue, permettant son utilisation pour la liturgie et certains concerts. Les Soirées Estivales du jeudi ont rencontré un succès notable avec une fréquentation atteignant 800 à 900 personnes pour certaines manifestations.

Le deuxième week-end de mai, dans le cadre du Jour de l'Orgue (*événement national*), une manifestation a été organisée le 11 mai 2024 avec des concerts impliquant enfants, élèves et étudiants, comprenant des présentations pédagogiques des instruments tant à la cathédrale qu'à Saint-Pierre. Cette manifestation, qui s'inscrit dans une démarche nationale regroupant plusieurs centaines d'actions similaires en France, n'a pas pu être reconduite en 2025 en raison de l'indisponibilité du professeur d'orgue.

ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

Association régie par la loi du 1.07.1901 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 13.10.1977

**CONCOURS INTERNATIONAL
D'ORGUE
DE CHARTRES**

**FESTIVAL INTERNATIONAL
D'ORGUE
DE CHARTRES**

RAPPORT FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024

Le total des recettes de l'exercice 2024 s'élève à 46 979 €. Le résultat net comptable est de -1 554 €.

Le bilan s'élève à 119 658 €, dont 58 935 € de fonds propres associatifs. Les dettes à court terme et les provisions pour risques s'élèvent à 3 722 €.

Évolution des principaux postes de l'exercice de cette année 2024 :

Les recettes s'élèvent à 46 978 € (49 291 €, en 2023) : - 4,7%

Les subventions : **21 945 €**

Ville de Chartres : 7 000 € (9 000 € en 2023)

Région Centre-Val de Loire : 11 944 €

Conseil départemental : 3 000 €

Cotisations : 2 750 € (2 435 € en 2023), + 13%

Dons : 5 000 €

Quêtes : 8 231 € (7 430 en 2023), + 11%

Chartres estivales : 2 500 € (2 500 € en 2023)

Le total des charges d'exploitation, de 48 481€ (55 360€ en 2023), est en diminution de -12%

Les charges principales correspondent aux rémunérations des récitalistes lors des concerts et aux remboursements de leurs frais de déplacement. Les charges salariales s'élèvent au total à 10 823 € (13 685 € en 2023), soit une diminution de - 21%.

Un fonds dédié a été créé de 5 000€ pour financer la construction d'un jeu d'anches supplémentaire sur le grand orgue en cours de réalisation.

Le résultat d'exploitation est de -1 554 € (-6 075 € en 2023).

L'inscription du déficit de l'exercice est proposée à l'assemblée pour être inscrite au report à nouveau du passif du bilan, ce qui portera le montant des fonds propres associatifs à 58 935 €, en diminution de 2,6%.

**Le rapport moral et la rapport financier de l'exercice 2024
sont adoptés à l'unanimité.**

PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2025

Compte tenu de l'absence du Grand Orgue pour l'été 2025 et la diminution significative des subventions publiques, l'association a adopté une stratégie de prudence. Six manifestations sont programmées (contre dix en 2024), réparties les jeudis et dimanches, selon le même principe de diversification du contenu musical : utilisation de l'orgue de

ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

Association régie par la loi du 1.07.1901 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 13.10.1977

CONCOURS INTERNATIONAL D'ORGUE DE CHARTRES

FESTIVAL INTERNATIONAL D'ORGUE DE CHARTRES

choeur avec instruments ou voix, ensembles vocaux spécialisés dans la musique de la Renaissance et le grégorien.

Une manifestation exceptionnelle pourrait être envisagée à l'automne, sous forme de grand concert en soirée à la cathédrale avec ensemble de musiciens ou chorale, sous réserve des résultats financiers de l'été et des ressources disponibles.

LE FESTIVAL 2025

L'offre musicale sera diversifiée avec des répertoires du Moyen Âge au 21^e siècle :

Dimanche 20 juillet	Duo violon et orgue Œuvres de Bach, Vivaldi, Gandrille, Saint-Saëns, Vivaldi
Dimanche 27 juillet	Ensemble vocal Flos de Virga Musique sacrée médiévale & de la Renaissance

LES SOIRÉES ESTIVALES 2025

Le jeudi à 21h00, nous également 4 concerts dans le cadre des Soirées estivales, en juillet et août, avec des formations allant de 2 à 7 intervenants :

Dimanche 24 juillet	Trio voix, violon, orgue Sonates d'église de Bach et Corelli - Extraits du Magnificat de Bach
Dimanche 31 juillet	Duo hautbois et orgue Œuvres de Bach, Krebs, Fauré, Haendel, Schumann, Rachmaninov et Widor
Dimanche 7 août	Duo "D'or et de Paille" Œuvres d'Hildegard von Bingen à Arvo Pärt, Bach, chant maronite, Ravel
Dimanche 14 août	Ensemble vocal Vox Cantoris Mysterium Solis, Vêpres du St Sacrement de G.G. Nivers, 17 ^e siècle

Le programme d'activité 2025 est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

Le budget prévisionnel est estimé légèrement en dessous de 40 000 euros, tenant compte de la réduction drastique des subventions publiques : l'État passe de 10 000 euros à zéro euro, le département de 9 000 euros à 4 000 euros, la ville de Chartres de 7 000 euros à 3 000 euros. Un déficit est anticipé malgré la réduction du nombre d'activités.

Le budget prévisionnel 2025 est adopté à l'unanimité.

RECONSTRUCTION DU GRAND ORGUE

Le Grand Orgue ne sera pas terminé pour l'été 2025, nécessitant le maintien d'activités adaptées pour deux années supplémentaires. Une erreur administrative a été identifiée dans le marché signé avec l'État concernant l'oubli d'un jeu de trompette (dessus de

ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

Association régie par la loi du 1.07.1901 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 13.10.1977

CONCOURS INTERNATIONAL D'ORGUE DE CHARTRES

FESTIVAL INTERNATIONAL D'ORGUE DE CHARTRES

trompette). Le coût de cet ajout s'élève à 15 000 euros, financé par un donateur privé via trois versements annuels de 5 000 euros chacun. Le premier versement de 5 000 euros a été effectué en 2024 et constitue un fonds dédié. Cette modification a été signalée à l'administration de l'État qui a donné son accord.

Les travaux de restauration du buffet sont actuellement en cours, menés par Mme Dotti, restauratrice italienne, qui a procédé à des sondages et décapages pour retrouver la teinte du XVII^e siècle. Au final, toutes les parties de bois ne réagissent pas de manière identique, une teinte unifiée certainement plus sombre que celle du XVII^e mais plus claire que la couleur du buffet précédent, sera adoptée. Le décapage du buffet devrait s'achever fin 2025.

Le remontage du nouvel orgue débutera dans la première partie de 2026 avec l'arrivée des éléments préparés par le facteur d'orgue. Les tuyaux, au nombre de 3600, arriveront progressivement vers juillet 2026 pour la phase finale d'harmonisation sur site. Cette dernière phase, qui nécessite plusieurs mois, pourrait s'achever en novembre 2026, sous réserve des conditions climatiques. Les tuyaux d'anches ne peuvent être harmonisés en dessous de 15 degrés, ce qui constitue la principale contrainte temporelle. Dans l'hypothèse d'un hiver précoce, les travaux d'harmonisation seraient reportés au printemps suivant.

L'orgue reconstruit comprendra 51 jeux réels et 75 registres possibles sur quatre claviers. La conception s'inspire de l'école classique française et de la tradition romantique. La responsabilité de la mise en harmonie du concept musical général est confiée à Bertrand Cattiaux, facteur d'orgue de Notre-Dame de Paris. Les travaux sont répartis entre les ateliers Muhleisen à Strasbourg et Chevron en Corrèze, avec un avancement conforme au calendrier prévu.

Seules les dix grandes trompes des tourelles de l'orgue précédent seront conservées après rénovation de leurs biseaux. Le principal de 24 pieds, avec notamment un tuyau pesant 169 kilos, constituera une particularité remarquable. La façade sera entièrement renouvelée avec une organisation différente concentrant pratiquement tous les tuyaux de montre 16 en façade.

Une innovation technique majeure consistera en l'installation d'un récit expressif bénéficiant de l'effet de voûte grâce à une ouverture dans le plafond de l'orgue, en plus des jalousies traditionnelles. Cette disposition, unique en France, permettra une double commande du son par l'organiste. Trois claviers auront une transmission mécanique (positif, grand-orgue, récit), le quatrième clavier (avec mutations) et la pédale bénéficiant d'une transmission électrique. Un système mécanique débrayable permettra d'affecter le premier clavier soit au grand orgue soit au positif.

Des améliorations techniques modernes ont été intégrées pour pallier les effets de l'humidité et du réchauffement climatique, notamment l'utilisation de multiplis pour les pièces maîtresses et de rondelles d'étanchéité en polymère entre les sommiers.

La traction sera ferme mais modulable grâce à l'accouplement électrique avec des électro-aimants programmés pour suivre la vitesse d'enfoncement des touches. Ce système, déjà éprouvé par la maison Muhleisen dans d'autres réalisations, garantit la fiabilité de l'ensemble.

L'orgue sera équipé d'un combinateur offrant 50 000 mémoires par personne, de systèmes sostenuto permettant de maintenir les sons, d'une coupure pédale, et de fonctions d'enregistrement.

Le coût total de la reconstruction s'élève à 2,4 millions d'euros hors taxes, incluant la restauration du buffet. L'orgue est déjà prévu pour pouvoir accueillir ultérieurement une console mobile moyennant un investissement complémentaire de 130 000 à 150 000 euros, les équipements techniques étant déjà dimensionnés pour cette possibilité.

ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

Association régie par la loi du 1.07.1901 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 13.10.1977

CONCOURS INTERNATIONAL D'ORGUE DE CHARTRES

FESTIVAL INTERNATIONAL D'ORGUE DE CHARTRES

L'instrument offrira une palette sonore étendue du 32 pieds au 1 pied, avec des mixtures réparties sur plusieurs registres pour faciliter l'adaptation aux différents répertoires, notamment la polyphonie allemande. Cette conception permettra de jouer aussi bien le répertoire français classique que les œuvres de Bach ou la musique contemporaine.

Une présentation publique du chantier sous forme de film commenté par le facteur d'orgue est envisagée durant l'été 2026, sur le modèle de celle organisée à la cathédrale d'Amiens.

L'inauguration est prévue avant les grands froids de 2026 ou au printemps 2027, selon l'avancement des travaux.

Un concours international, déjà attendu par des candidats américains, japonais et canadiens, qui nous ont questionnés sur l'avancée du chantier, pourrait être organisé ultérieurement en fonction des moyens disponibles.

QUESTIONS DIVERSES

Les fonds propres comprennent des fonds dédiés constitués pour différentes opérations futures, notamment les travaux du grand orgue et une subvention SACEM pour la commande d'une œuvre musicale destinée à l'inauguration de l'orgue ou à un éventuel concours. Ces sommes dédiées ne peuvent servir à épouser un déficit de l'association.

Les difficultés budgétaires rencontrées s'inscrivent dans un contexte général de restriction des dépenses de fonctionnement de l'État et des collectivités, sans relation avec le financement de la reconstruction de l'orgue qui relève de lignes budgétaires d'investissement distinctes. La période favorable aux grands projets de restauration d'orgues, notamment grâce au plan de relance post-Covid, semble révolue, rendant plus difficiles de telles opérations aujourd'hui.

L'évolution de la facture d'orgue depuis les années 1980 privilégie désormais l'adaptation à l'acoustique spécifique de chaque édifice, abandonnant l'approche industrielle et normative de la période 1930-1980 qui produisait des instruments identiques quel que soit le lieu d'implantation.

La séance est levée à 18h20.

